

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

**Mort du cardinal Serafini.**—Le Cardinal Domenico Serafini, préfet de la Congrégation de la Propagande, est mort le 7 mars dernier, à Rome.

Né à Rome, le 3 août 1852, il fit ses études au Collège Romain. Il entra ensuite chez les bénédictins de Subiaco le 16 juin 1874. Ordonné prêtre le 21 octobre 1878, il fut successivement maître des novices, prieur de Subiaco, procureur général de l'Ordre (1882-92). En juin 1892, il fut élu abbé général de l'Ordre. Le 19 avril 1900, il fut nommé archevêque de Spolète et sacré le 6 mai suivant. En 1905, il fut délégué apostolique au Mexique, avec le titre d'archevêque de Séleucie de Piérie. Consultant de la Congrégation des Evêques et Réguliers jusqu'en 1908, de la Propagande et de la Consistoriale en 1911, assesseur du Saint-Office le 30 novembre 1911, il fut créé cardinal prêtre, le 24 mai 1914, en même temps que S. E. le Cardinal Bégin. Le 28 mai, il recevait le chapeau avec le titre de Ste-Cécile, basilique dont il prit possession le 23 juin suivant.

Nommé préfet de la Congrégation des Religieux le 27 janvier 1916, puis pro-préfet de la Propagande, le 26 février 1916, il fut, le 24 mars suivant, nommé préfet de cette très importante Congrégation.

Il faisait de plus partie des Congrégations de l'Index, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, du Saint-Office, de la Propagande de rite latin et de rite oriental, de la Commission biblique.

Ses funérailles ont eu lieu dans l'église de Saint-Ignace. S. G. Mgr Ceretti, archevêque de Corinthe, secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, a célébré pontificalement la messe de *Requiem*. L'absoute a été donnée par S. Em. le cardinal Vincent Vanutelli, doyen du Sacré Collège.

**Nouveau préfet.**—S. E. le cardinal Van Rossum, de l'ordre des Rédemptoristes, a été nommé préfet de la Propagande en remplacement de S. E. le cardinal Serafini, décédé.

**Nouvelle édition.**—Les *Acta Apostolicæ Sedis* (Vol. IX, numéro 11, 2 novembre 1917), ont annoncé la publication d'une nouvelle édition de l' "*Index Librorum Prohibitorum*" (*Index des livres défendus*), laquelle porte en page-frontispice la mention : "*SS. D. N. Benedicti Papæ XV iussu editus—édité sur l'ordre de S. S. le Pape Benoît XV*".

Cette nouvelle édition reproduit sans la changer la liste dressée par Léon XIII, à laquelle on a ajouté celle des ouvrages condamnés par ses successeurs.

On sait que la S. Congrégation de l'Index a cessé d'exister, et que la tâche de surveiller les publications a été confiée à une section du Saint-Office. C'est cette section qui portera les décisions, lesquelles apparaîtront dans les éditions ultérieures de l'Index.